



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2008-43, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 10 juin 2024 à compter de 19 h 30**, au Centre multifonctionnel situé au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

**311, rue Saint-Thomas**

**Nature de la demande:**

La demande vise à autoriser l'utilisation d'un ratio de case de stationnement de 1 case par 6.1 places assises pour l'usage *Église catholique*.

Cela contrevient à **l'article 7.10 d)** du *Règlement de zonage 2008-43* qui prévoit un ratio de 1 case de stationnement par 3 places assises pour l'usage église.

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 10 juin 2024**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 23 mai 2024.

La greffière,

*Cassandra Comin Bergonzi*

Cassandra COMIN BERGONZI

Directrice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme.